



# Projet pédagogique ALSH

Mercredi  
2026-2027



Direction : Raby Cloé  
Organisateur : LA MASC Tôtes



# 1. Introduction

Le projet pédagogique de l'accueil collectif de mineurs de la MASC s'inscrit dans une visée ludique notamment par la proposition d'un temps éducatif et pédagogique, et ce, dans les limites des possibilités offertes par les installations et les équipements mis à disposition.

Le projet pédagogique constitue un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les éventuels intervenants extérieurs, les parents et les enfants. Il sert de référence tout au long de l'année.

Le projet pédagogique indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et financiers de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

## 2. L'accueil de loisirs

### a. Le lieu La MASC

La Maison des Actions Sociales et Culturelles

La MASC est une association Loi 1901, elle a été créée en 1996.

Les horaires d'accueil au public sont du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Route du Havre

76890 Tôtes

Tel : 02.35.34.63.75

Email : [contact@lamasc.fr](mailto:contact@lamasc.fr)

### Les missions de la structure :

Le Centre Social AGORA est un lieu qui s'articule autour de l'idée de proximité et d'initiative afin de mettre en œuvre au quotidien et avec l'ensemble des habitants, des projets de développement social et culturel. L'amélioration des conditions de vie, une activité complémentaire en matière d'éducation, la sensibilisation à la vie culturelle, le renforcement des solidarités et la lutte contre l'exclusion, demeurent les priorités essentielles du projet mené par l'ensemble des acteurs. Le Centre Social développe un travail de partenariat avec les collectivités locales, les associations et les institutions, indispensables pour traiter l'ensemble des problématiques.

C'est un lieu d'accueil convivial et ouvert à tous, sans distinction d'âge, de culture, ni de situation sociale. La dignité de chacun est préservée et notamment pour les publics les plus fragiles. On y trouve des activités multiples, répondant aux attentes et aux projets des habitants. Cela conduit, entre autre, à la mise en place de l'accueil de loisirs, d'un espace d'accueil et d'informations, d'activités pour tous, qui vont du Baby Mouv', pour les moins de 3 ans, à l'atelier des Toqués ou Multimédia, en passant par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Mais aussi des animations locales plus ponctuelles à travers diverses manifestations au cours de l'année (Journée de la Femme, Carnaval, Fête des voisins...), la réalisation d'expositions, de soirées thématiques ou de conférences.

### L'organisation du personnel de la MASC :

Président de l'association de la MASC : Denis SAMSON

Directrice Générale : Aurélie SAINT REQUIER

Comptable / Responsable financière : Myriam CONFAIS

Coordnatrice du centre social : Alexandrine GASSOT

Secrétaire / Agent d'accueil : Océane LALOUX

Agent d'entretien : Virginie TASSERIE

### Les inscriptions :

Afin de participer aux activités de l'accueil de loisirs, chaque enfant doit obligatoirement être inscrit au préalable par un parent ou responsable légal. La famille doit être adhérente à l'association. Les inscriptions se dérouleront par l'application Masc'Orion en ligne. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Fiche de renseignements complétée et signée, identité famille, autorisation parentale.
- Fiche sanitaire de liaison.
- Copie du carnet de vaccinations.
- Copie de la Carte Vitale, Carte de Mutuelle
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Attestation quotient familial Caf

Le règlement intérieur est à consulter par les familles, et à signer afin d'en valider les modalités.

## La tarification :

La participation financière est calculée sur la base du quotient familial.

Des réductions sont effectuées aux familles dès le 2ème et 3ème enfants inscrits au centre.

Une adhésion annuelle à la MASC est demandée. Par cette adhésion les familles adhèrent à nos valeurs, elle leur permet de participer à toutes les activités organisées par le centre social (adhésion de 10 euros pour une personne seule et de 12 euros par foyer).

Le règlement peut se faire en espèce, en chèque, en bons temps libre (CAF) ou encore en chèques vacances. Les aides aux familles de la CAF (loisirs-vacances) sont acceptées.

## TARIFS 2025 / 2026

### Tarification temps du matin

	-500	500/650	650/850	850/1250	1250
1 enfant	1,90 €	2,20 €	2,40 €	2,70 €	2,90 €
2 enfants	1,70 €	1,90 €	2,20 €	2,40 €	2,70 €
3 enfants et +	1,40 €	1,70 €	1,90 €	2,20 €	2,40 €

### Tarification temps du midi avec cantine

	-500	500/650	650/850	850/1250	1250
1 enfant	5,60 €	5,90 €	6,10 €	6,30 €	6,60 €
2 enfants	5,40 €	5,60 €	5,90 €	6,10 €	6,40 €
3 enfants et +	5,10 €	5,40 €	5,60 €	5,90 €	6,10 €

### Tarification temps de l'après - midi

	-500	500/650	650/850	850/1250	1250
1 enfant	3,75 €	4,25 €	4,75 €	5,25 €	5,75 €
2 enfants	3,25 €	3,75 €	4,25 €	4,75 €	5,25 €
3 enfants et +	2,75 €	3,25 €	3,75 €	4,25 €	4,75 €

### Tarification à la journée

	-500	500/650	650/850	850/1250	1250
1 enfant	11,20 €	12,30 €	13,20 €	14,30 €	15,20 €
2 enfants	10,30 €	11,20 €	12,30 €	13,20 €	14,30 €
3 enfants et +	9,20 €	10,30 €	11,20 €	12,30 €	13,20 €

Garderie 0,50 € la demi-heure

# La présentation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement :

L'accueil de loisirs peut accueillir au maximum 16 enfants de 3 à 5 ans et au maximum 24 enfants de 6 à 12 ans. Il se déroule dans les locaux du centre socioculturel Jean Marie Leduc de Tôtes. Les temps de garderie ainsi que la journée se passent dans la grande salle des fêtes, nous faisons aussi des temps d'activités dans la salle de réunion et au studio situé au 1er étage de la structure. 3 tranches d'âge ont été créées pour que les enfants est un temps pour eux entre 13h00 et 14h00 : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les 9 ans et +. Les activités sont faites en fonction de ces tranches d'âges.

Nous disposons d'une cour fermée devant les locaux. Au cours de cette année, nous allons faire de nombreuses activités, sorties ludiques et culturelles...

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire de 8h00 à 18h00. Nous accueillons les enfants de 9h à 17h. Un service de garderie est mis en place de 8h00 à 9h00 de 17h00 à 18h00.

Pour l'encadrement des enfants :

- une directrice /animatrice

- 3 animateurs(trices)

## La journée de référence

8h00/9h00

Temps d'accueil, calme, jeux libres

Arrivée échelonnée des enfants, échange avec les familles.

9h00/9h30

Rangement des ateliers du temps d'accueil

Explication de la journée aux enfants

Temps de cohésion

9h30/10h45

Activités manuelles, Grands jeux, Sorties, ... (adaptés aux tranches d'âges)

11h/12h

Repas

Moment d'échange et de convivialité

12h20/14h00

Activité extérieure

Temps calme pour tous, puis temps par tranche d'âge / repos pour les plus fatigués

Ce moment est primordial pour les enfants, ce temps doit permettre à l'enfant de se reposer, de digérer, et de récupérer.

14h00/16h00

Temps d'ateliers : 2 à 3 ateliers proposés, possibilité de tourner

16h/16h30

Goûter

Favoriser la responsabilisation des enfants, leur permettre de pouvoir préparer, distribuer, et débarrasser le goûter.

Échange de la journée avec les enfants.

17h00/18h00

Temps de garderie

Départ échelonné des enfants, échange avec les familles.

*Il est possible d'accueillir des bénévoles. Ils seront alors déclarés en conséquence.*

*En ce qui concerne les repas du midi, nous mangeons dans les locaux de la MFR de Tôtes, établissement scolaire agréé, situé à 10-15 min à pied. Les repas sont préparés sur place par le cuisinier.*

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place
Intégrer l'enfant dans l'aménagement de son espace et être acteur de ses vacances.	<p>En laissant le choix de l'activité, proposer des idées.</p> <p>Favoriser la responsabilisation Favoriser l'autonomie Diversifier les activités</p> <p>Favoriser une démarche d'un projet par les enfants</p>	<p>Installer la salle avec les enfants, leur laisser libre choix des jeux qu'ils ont envie.</p> <p>Mettre a disposition une boite à idée et une boite à émotion avec leur ressenti.</p>
Susciter l'ouverture d'esprit	<p>Développer l'imaginaire Éveiller la créativité Ouverture à la culture</p>	<p>En proposant de nouvelles pratiques culturelles, artistiques et sportives. ( accrobranche, cinéma, parc zoologique, ferme pédagogique, etc )</p>
Développer la socialisation	<p>Favoriser la cohésion du groupe Initier au partage</p> <p>Intégrer les enfants dans des tâches du centre</p> <p>S'impliquer sur des projets communs</p> <p>En favorisant la notion d'entraide et de soutien</p>	<p>En proposant des jeux de coopération et des activités manuelles collectif</p> <p>Entraide lors des repas, aide au débarrassage, distribution, etc</p>

## Le règlement :

L'équipe pédagogique a une pause sur le temps de la vie quotidienne pour téléphoner, fumer ou simplement décompresser quelques minutes. Les pauses sont équitables et ne doivent pas avoir lieu sur des moments clés (repas, temps d'activités, goûter).

Il est interdit de fumer dans les locaux à usage collectif et accueillant du public, que les enfants soient présents ou non. De même que l'alcool et les drogues douces ou dures sont illicites : la possession, l'usage, l'incitation à l'usage ou à trafic sont interdits.

Aucun acte de violence verbale ou physique ne sera toléré.

Si un enfant se confie à l'équipe, concernant une quelconque maltraitance, il est demandé d'en informer rapidement la direction, qui elle en réfèrera aux personnes concernées.

Un enfant ne doit en aucun cas être seul dans un endroit. Les animateurs sont responsables et doivent toujours être vigilants.

## Les animateurs

Chaque animateur dispose d'un planning horaire défini à l'avance par la direction.

A tour de rôle, selon le planning et les besoins, les animateurs auront les fonctions suivantes :

- Le pointage des enfants à leur arrivée avec leur famille. Il s'agit d'accueillir les enfants qui arrivent de façon échelonnée et de les pointer sur les fiches de présence.
- En cas de sortie prévue, les animateurs sont chargés de préparer les glacières avec le déjeuner et/ou le goûter ainsi que le nécessaire pour goûter. Le pique-nique est préparé par la MFR.

Avant le début des activités (le matin et après les activités du midi), l'animateur doit faire l'appel dans sa salle à l'aide de la fiche de présence.

Les animateurs doivent veiller au bon déroulement des activités. Le bon déroulement des activités est en lien direct avec la préparation.

En fin de journée, l'animateur doit vérifier que le matériel est rangé et que la salle est nettoyée. Les enfants peuvent participer au rangement.

Le déjeuner n'est pas un temps de pause pour les animateurs. Ils doivent servir les enfants à table, aider les plus petits en coupant leur viande etc. Ils doivent également veiller au calme dans le réfectoire.

Le repas doit être un moment de découverte et de curiosité. Chacun est invité à goûter ou à faire goûter des aliments afin de sensibiliser l'enfant à l'importance de manger équilibré et au gaspillage.

Une organisation est mise en place pour que les enfants débarrassent leur table. Les verres, les assiettes, les couverts sont triés puis placés en bout de table. Cela permet de favoriser l'autonomie et de responsabiliser les enfants.

Le goûter est acheté puis préparé par l'équipe.

## La direction

Selon le décret du 15 juillet 2015, la direction a pour fonction :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;

Elle possède également pour missions :

- Etre responsable du bon fonctionnement et de l'organisation de l'accueil de loisirs
- L'animation et l'encadrement
- L'organisation interne : fiches sanitaires, plannings animateurs, transports, ...
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les familles
- La formation des animateurs, animateurs stagiaires et non diplômés
- Garantir la sécurité physique, mentale et affective des enfants et de l'équipe
- Mettre en place le projet pédagogique et veiller à ce qu'il soit respecté

Cette liste n'est pas exhaustive.

# Infirmierie

Au début de l'accueil de loisirs, un référent sanitaire est nommé. Il s'agit généralement d'un membre de l'équipe de direction.

Une trousse de secours est préparée et remise à jour régulièrement par la direction. Les animateurs doivent veiller à toujours l'avoir avec eux et à ce qu'elle soit complète.

A chaque fin de journée, les animateurs doivent faire un point avec le référent concernant les soins qu'ils ont dû apporter.

Pour cela, des « coupons infirmerie » se trouvent dans le classeur ainsi que dans la trousse de secours. Sur ces coupons, ils doivent noter tous les soins effectués dans la journée. Ce coupon est en deux parties. Une partie sera pour le référent sanitaire et l'autre partie sera destinée à la famille, après signature du référent, pour les informer sur les petits incidents de leur enfant.

Les animateurs sont autorisés, en respectant hygiène et sécurité, à soigner les enfants.

Le référent sanitaire a en charge le bon fonctionnement de l'infirmerie et la mise à jour du registre.

## L'équipe d'animation

Selon le décret du 15 juillet 2015, un animateur a pour fonctions :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Il doit également posséder les aptitudes suivantes :

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.

## Evaluation

### Les critères d'évaluation

Un point est fait tous les soirs avant le goûter sur le ressenti de chacun. Puis entre l'équipe, régulièrement lors des réunions tous les 15 jours, un petit point est fait si besoin sur les relations enfants-enfants, les relations animateurs-animateurs, les relations animateurs-enfants, les relations animateurs-direction et sur le groupe en général.

D'autres critères sont pris en considération :

- le nombre de participants par jour
- le respect des règles de vie
- la satisfaction des enfants par rapport aux activités proposées
- la satisfaction des familles
- la gestion des incidents ponctuels

Les moyens pour évaluer

Pour évaluer le déroulement de l'accueil de loisirs, certains moyens sont mis en place :

- les réunions de bilan : tous les 15 jours
- les fiches de présence : nombre d'enfants inscrits / présents.
- l'évaluation quotidienne des activités par les enfants : proposer aux enfants un petit jeu/sondage en fin de journée lors du temps calme pour faire un bilan sur les activités de la journée
- le questionnaire de satisfaction aux familles